



Commission Territoriale
Seine-Aval

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

COMITER

28 novembre 2017 – Agence de l'eau, Rouen

Synthèse

Sommaire

Introduction	3
Agence régionale de la biodiversité	4
Programme territorial d'actions prioritaires de l'agence de l'eau	7
Travaux de mise en œuvre du 3^e cycle de la DCE	13
Présentation du programme de recherche Seine-Aval 6 (2017-2020)	16

Introduction

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Président de la Commission territoriale (COMITER) Seine-Aval

L'ensemble des acteurs concernés par le monde de l'eau se mobilise afin que les budgets des agences de l'eau dédiés à la préservation de la ressource soient maintenus. Ce phénomène ne touche pas uniquement les agences de l'eau mais d'autres organes publics, comme le Conservatoire du littoral. Le terme utilisé de « plafond mordant » montre une véritable inquisition de Bercy. Il est important de défendre les ressources budgétaires nécessaires au financement d'actions utiles et stratégiques sur le terrain.

Un tour de table est organisé.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Les actualités concernent essentiellement les inquiétudes budgétaires partagées par tous. Il est nécessaire de poursuivre les actions malgré les coupes annoncées par le Premier ministre. Toutefois, il convient de se montrer prudent dans les engagements en termes de ressources financières et de conserver l'espoir que la situation s'améliorera si les perspectives de croissance se confirment.

André BERNE

Directeur de la direction territoriale et maritime Seine-Aval, AESN

La première présentation portera sur l'Agence régionale pour la biodiversité (ARB). La seconde s'intéressera à l'outil de priorisation des actions de l'AESN, le programme territorial d'actions prioritaires (PTAP). Ce dernier est amené à être remplacé par un nouvel outil centralisé. Nous évoquerons aussi la mise en œuvre du troisième cycle de la DCE. Enfin, un point sera effectué sur le GIP Seine-Aval.

Au terme de la réunion, chacun est invité à venir consulter l'affichage dynamique installé à gauche de l'entrée de l'agence de l'eau. Il fournit en continu différentes informations biophysiques sur l'état de la Seine (débit, température, vitesse, oxygénation).

Agence régionale de la biodiversité

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

La création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a entraîné des réorganisations territoriales avec la mise en place de délégations régionales de l'AFB. Parallèlement, les régions ont la possibilité de créer des agences régionales de la biodiversité. Il est important de ne pas confondre les agences régionales et les délégations régionales. La région Normandie a démarré la création d'une ARB.

Olivier FAURIEL

Directeur interrégional de l'AFB pour la Délégation Interrégionale Nord-Ouest

La loi Biodiversité porte une ambition élevée en matière de reconquête de la biodiversité. Le législateur offre la possibilité aux régions de mettre en place conjointement avec l'Agence Française pour la Biodiversité des Agences Régionales (ARB), à la charge des régions et des partenaires pour monter ces projets locaux en intégrant les enjeux spécifiques des territoires. La forte érosion de la biodiversité est maintenant un sujet connu du grand public et il ne reste que quelques années afin d'agir et inverser la tendance. Le législateur souhaite s'appuyer pour cela sur les services déconcentrés de l'Etat et sur les collectivités territoriales.

Le projet d'ARB consiste à assurer la complémentarité de l'ensemble des acteurs du territoire afin de couvrir les besoins sans redondances. Le projet normand a débuté il y a plus d'un an. Plusieurs séances de concertation entre les acteurs ont déjà été organisées, permettant d'aboutir à un projet actuellement en cours de stabilisation. Les principes partagés par l'ensemble des partenaires normands consistent à :

- s'attacher à tous les milieux (humides, marins et terrestres) ;
- travailler sur la biodiversité ordinaire et pas uniquement les espèces emblématiques.
- apporter une réelle plus-value et répondre aux enjeux du territoire en prenant en compte l'existant et non en se substituant aux acteurs déjà en place ;
- assurer une complémentarité et une lisibilité des actions mises en œuvre ;
- assurer un lien et être un lieu de rencontre entre les partenaires ;
- jouer un rôle de facilitation et de mobilisation afin de multiplier les initiatives concrètes ;
- anticiper et faciliter la prise en compte des enjeux à venir ;
- dimensionner de manière raisonnable les moyens, tout en se montrant ambitieux.

L'ARB a vocation à s'adresser à tous les Normands. Les grandes missions retenues restent relativement classiques. Elles concernent :

- la connaissance de la biodiversité ;
- la préservation et la reconquête de la biodiversité ;
- la communication, la sensibilisation et la valorisation.

Les indicateurs régionaux sont mentionnés dans la partie connaissance. L'item « préservation et reconquête de la biodiversité » a été discuté avec les départements. Il oblige à élaborer une articulation entre les différents acteurs. L'animation d'un réseau d'acteurs est une proposition partagée avec le souhait de couvrir tous les milieux. L'accompagnement des politiques publiques concerne la trame verte et bleue, la mobilisation des acteurs économiques et des actions de facilitation de projets.

En matière de communication, les outils restent classiques.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

La Normandie a probablement été la première région à engager le processus de création d'une ARB. Il est possible qu'elle soit la dernière à finaliser en raison de son choix d'y associer tous les acteurs, y compris les départements. Tout le monde s'accorde sur la définition de la biodiversité, les enjeux, les missions, etc. Les discussions concernent essentiellement l'organisation et les moyens. Je souhaite que de grandes entreprises privées participent également à cette ARB. L'unique exigence est que cette participation n'impose aucune condition. Il est question de finaliser les statuts et le mode de financement en 2018. L'unité se fera ensuite autour des actions. L'idée consiste à regrouper les acteurs travaillant sur la biodiversité, de faciliter le travail en commun des différentes structures concernées et de chercher de nouveaux financements.

Sylvie BARBIER

France Nature Environnement

Des avancées sont perçues dans la prise en compte de l'élargissement de la biodiversité (biodiversité ordinaire, intégration entre espèces). La région comporte une importante part maritime dont la biodiversité reste mal connue. Qui sera en mesure de financer les actions d'acquisition de connaissances indispensables ? Comment inscrire ce point dans les besoins et insister sur le développement des connaissances en matière de biodiversité ordinaire et marine ?

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Les sujets concernant le littoral me touchent. Le GIP Seine-Aval propose déjà quelques programmes d'acquisition de connaissances. Il est souhaitable qu'il se rapproche de l'ARB. Le président de la Région et de nombreux partenaires sont intéressés pour mener une réflexion sur le continuum terre-mer. La présence aujourd'hui d'Olivier FAURIEL montre que la biodiversité ne suit pas les frontières administratives des régions et que l'AFB est présente afin d'intervenir sur des actions à l'échelle de plusieurs régions.

Olivier FAURIEL

Il existe des réseaux de surveillance DCE et DCSMM. Des financements existent aussi à l'AFB pour des actions liées au milieu marin. Le continuum terre-mer est une notion d'actualité. L'AFB s'est constituée notamment afin d'effacer cette frontière entre milieux terrestres et milieux marins. L'un des rôles de l'ARB consistera à mettre en place un comité des financeurs afin de s'assurer que toutes les dimensions sont financées. Le point évoqué sur la connaissance sera à mettre à l'ordre du jour de ce Comité, dont l'objectif consistera à nous coordonner afin d'éviter les manques.

André BERNE

Les nouvelles compétences des agences de l'eau sont surtout liées à des questions de capacité de financement. Elles contribuent désormais au budget de l'ONCFS, par exemple. Il est néanmoins important d'intégrer la continuité entre biodiversité humide et sèche et le milieu marin. Le financement d'actions d'amélioration des connaissances fait partie des missions de l'agence de l'eau. L'ARB est susceptible d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour des projets d'acquisition de connaissances sur la biodiversité marine. Sans connaissance, il est impossible de prévoir les effets d'une action et donc de choisir les actions à financer.

Paul FERLIN

France Nature Environnement

Le sujet de la mise à disposition des données est à soulever. Il existe deux niveaux de connaissance : la connaissance à travers les suivis et la connaissance scientifique. Cette dernière reste nécessaire à la conception des projets et à l'évaluation des mesures correctrices et compensatoires. Il est indispensable de développer et de mettre à disposition ces deux niveaux de connaissance.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Les deux niveaux existent bien. Parfois, cependant, certaines thèses trop scientifiques sont inexploitable par les décideurs. Il est nécessaire de soutenir ces deux niveaux.

Christophe POUPARD

Directeur de la connaissance et de la planification, AESN

L'interface manque souvent entre des résultats scientifiques peu compréhensibles et des besoins de connaissances afin de mener des actions. Le Comité de Bassin Seine-Normandie dispose d'un conseil scientifique susceptible d'assurer ce rôle sur des questions spécifiques.

Olivier FAURIEL

Dans ce bassin, il existe également le PIREN-Seine qui réalise le lien entre recherche scientifique et besoins de connaissances utilisables. Il est aussi envisagé un projet de réseau des animateurs et des gestionnaires.

Paul FERLIN

Le GIP Seine-Aval est un outil local très performant qui n'existe pas au niveau du PIREN-Seine. Ce dernier n'a pas d'outil de transfert de connaissance vers les porteurs de projets.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Il est souhaitable que la période de gestation du l'ARB soit dépassée en 2018.

Olivier FAURIEL

Je suis un peu inquiet. Il est souhaitable que cette période se termine au plus tard au premier semestre 2018.

Programme territorial d'actions prioritaires de l'agence de l'eau

André BERNE

Chaque direction territoriale de l'AESN dispose d'un programme territorial d'actions prioritaires (PTAP) qui dresse la liste des actions prioritaires pour l'agence de l'eau. La politique consiste à proposer des taux d'aides élevés et de se montrer sélectif. Le PTAP actuel se terminera avec le 10ème programme. Chaque année, l'avancement de ce programme est présenté en COMITER.

Fanny OLIVIER

Chargée de projet Politique territoriale, AESN

Ce PTAP de la Direction Seine-aval a été établi fin 2012 et il comportait environ 1 600 actions réparties sur différentes thématiques (assainissement, agriculture, gouvernance, connaissance, industrie, milieux aquatiques, pollutions diffuses, protection de la ressource en eau). Le PTAP constitue un outil d'identification d'actions précises qui s'appuie sur le programme de mesures. Il est stratégique pour les chargés d'opérations et les animateurs afin de cibler les priorités à aider et les territoires à enjeux.

Certains secteurs sont plus importants en fonction des domaines d'intervention. Une carte permet d'identifier les enjeux majeurs du territoire. Ce PTAP a été révisé en 2015. Aujourd'hui, plus de 2000 actions sont recensées, chacune identifiée par masse d'eau. Il existe des actions prévisionnelles, initiées, engagées, terminées et abandonnées. Le PTAP est un outil dynamique. Certains maîtres d'ouvrage évoluent parfois, entraînant l'arrêt de certaines actions. Ces situations sont, par exemple, relatives à des questions d'échelles où des actions sont abandonnées afin d'être relancées à d'autres niveaux.

En 2016, 61% des actions instruites sur le secteur sont prioritaires.

André BERNE

L'année 2016 est exceptionnelle suite à des actions de la Métropole Rouen-Normandie en assainissement sur la mise aux normes par temps de pluie. La station d'épuration Emeraude a doublé. L'année 2017 n'est pas aussi exceptionnelle, avec un retour à la normale.

Fanny OLIVIER

Il est important de cibler des actions prioritaires réalisables.

Concernant les répartitions d'actions par grand domaine, beaucoup sont liées aux milieux aquatiques avec un nombre élevé d'obstacles à effacer. De nombreuses actions concernent aussi les bassins d'alimentation de captages, ainsi que l'assainissement (stations d'épuration et réseaux). Ce dernier poste représente le montant le plus élevé mais pour relativement peu d'actions. Le thème milieux aquatiques englobe, lui, de très nombreuses actions pour un volume financier plus faible.

La STEP Emeraude représente un montant de 15,5 millions d'euros. La mise en route de la STEP de Chartres a coûté 28 millions d'euros et le réseau 3,6 millions d'euros. Le secteur littoral n'est pas oublié avec plusieurs STEP (Sénarpont, Bouvaincourt, Criel-sur-Mer). Des études sur la conduite d'évitement ont été menées dans la vallée du Commerce. Un point

d'avancement concerne les actions sur les 60 aires d'alimentation de captages identifiées. Presque toutes les délimitations sont réalisées. Ces travaux sont rendus possibles grâce au financement des animateurs BAC (27 sur le territoire Seine-Aval).

Sur l'aire d'alimentation de captage de Saint-Laurent-de-Brévedent, la délimitation est réalisée, ainsi que les diagnostics agricoles et non agricoles, et un animateur a été recruté. L'année 2017 est consacrée à la mise en œuvre du programme d'actions.

Des études hydrogéologiques ont été financées sur les vallées du Cailly et du Commerce et sur le territoire de l'Iton afin de mieux connaître les relations entre les nappes et les rivières.

Sur Seine-Aval, plus de 2000 ouvrages sont identifiés comme susceptibles de poser des problèmes. Ce PTAP a permis d'en effacer une centaine. Des travaux ont été réalisés sur l'Eure. Des acquisitions foncières ont été entreprises avec des aménagements de zones humides, comme les futurs travaux d'aménagement de la basse vallée de la Saane. La réorganisation territoriale suite à la compétence GEMAPI donne lieu à une étude sur la vallée de l'Epte afin de mettre en place un syndicat sur l'ensemble de la rivière. Des fusions sont prévues sur la vallée du Cailly. La mise en place d'une animation ciblée dans la vallée de la Bresle a abouti à l'effacement de 15 ouvrages.

Le PTAP comporte de nombreuses actions qui aident à clarifier les grands enjeux du territoire et à conserver un historique.

André BERNE

L'outil a relativement bien fonctionné, prenant en charge différents types d'opérations. Le barrage de Martot a été enlevé avec 25 km de cours d'eau rouverts. L'eau est très claire, confirmant que l'Eure est une rivière de très bonne qualité.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

L'effacement reste un véritable sujet avec des opposants toujours actifs. Ces opérations sont l'objet d'arbitrages. De nombreux petits ouvrages ont été construits sans réflexion d'ensemble.

André BERNE

La politique de l'agence de l'eau ne consiste pas à effacer tous les barrages, mais uniquement ceux qui n'ont plus d'utilité. Les autres sont équipés de passes à poissons. L'idée consiste à permettre aux saumons de recoloniser le bassin de la Seine.

Daniel HANCHARD

Conseil économique, social et environnemental de la Région Normandie

Une truite de mer a été pêchée dans le département de l'Aisne.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Le premier département de France en matière de saumon est la Manche

Paul FERLIN

Les aloses remontaient jusqu'à Troyes en 1920. Il est important que les projets actuels, notamment ceux concernant l'aménagement portuaire, n'hypothèquent pas cette reconquête.

Les travaux réalisés dans les vallées du Commerce et de l'Iton sont relativement satisfaisants. Cette idée date des années 1980. Quarante ans ont été nécessaires pour détourner les rejets épurés des collectivités et des industriels vers un endroit où la dilution sera suffisante afin de

ne pas handicaper la qualité des eaux du Commerce. La problématique du débit restant de la rivière pose néanmoins question.

Le PTAP est un bon outil qui permet de voir l'état d'avancement des actions considérées comme prioritaires. Il manque éventuellement des indicateurs de performance concernant les effets sur le milieu. Il est important d'en disposer dans le contexte de la restriction budgétaire.

André BERNE

Savoir concrètement ce qui est le plus efficace pour améliorer l'état d'une rivière est un point crucial.

Jean-Claude CLAIRE

Maire de Veules-les-Roses

La qualité des eaux de baignade s'est globalement améliorée sur les plages du Havre au Tréport. La plage de Veules-les-Roses était en qualité insuffisante il y a 4 ans. Elle passe cette année en bonne qualité.

François BELLOUARD

Directeur DDTM 76

Est-il possible d'avoir des explications sur les écarts d'avancement entre les différents domaines ?

Fanny OLIVIER

Les opérations sur l'agriculture concernent les bassins d'alimentation de captages, dont 230 sont identifiés comme prioritaires sur le territoire. Le diaporama suivant montrait un zoom sur une soixantaine d'aires d'alimentation prioritaires. Certains captages seront abandonnés, donc aucune action ne sera menée. Sur cette thématique, pour chaque AAC les actions se scindent entre les délimitations d'aires d'alimentation, le recrutement d'animateurs, les diagnostics, la définition puis la mise en œuvre des programmes d'actions. Le domaine de l'assainissement montre moins de différenciation dans les actions pour chaque secteur prioritaire.

André BERNE

Une action sur une station d'épuration est susceptible d'intégrer des centaines d'opérations qui n'apparaissent pas séparément en tant qu'actions du PTAP. Une AAC implique souvent des opérations différenciées.

Olivier FAURIEL

Pour l'AFB, une logique de priorité stable dans la durée est primordiale. Les moyens restent relativement faibles et il est indispensable de prioriser les actions. Certaines n'ont pas été réalisées à cause d'un défaut de maîtrise d'ouvrage. La question de la complémentarité entre les actions de police et les actions contractuelles se pose. Lorsque des actions jugées prioritaires ne se réalisent pas, il convient de vérifier si d'autres ne sont pas susceptibles d'être menées en police administrative ou judiciaire.

André BERNE

L'action conjointe avec les services de l'Etat est relativement satisfaisante. Et il faut noter qu'au stade de la mise en demeure, l'AESN n'a plus le droit d'aider.

Samuel BOUQUET

Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Les actions sur les milieux sont plus anciennes que celles portant sur les captages. La part d'animation est conséquente sur ces deux domaines, demandant du temps. L'animation est importante et suppose de la visibilité. Il est souhaitable de conserver les mêmes animateurs sur les territoires. Un moyen d'aller plus vite consiste à réduire les exigences, quitte à se montrer plus exigeants lors de la révision de l'action. La dynamique de l'animation et de l'action est très importante. L'absence d'action constitue une source de démotivation pour un agriculteur qui souhaite s'engager.

Stéphane LE BOURHIS

Chargé d'études, AESN

Un bilan de l'animation a été réalisé. Une recommandation consiste à donner une meilleure lisibilité aux maîtres d'ouvrage par des conventions pluriannuelles.

L'évaluation demandée par l'AESN a concerné les six PTAP du bassin. Elle a été réalisée par un bureau d'étude indépendant et pilotée par trois membres du comité de bassin, également membres de la commission des aides (Alain Vicaud, Philippe Lagauterie, Sébastien Dupray). Une synthèse d'une dizaine de pages est disponible à l'attention des membres de la COMITER.

Le principal constat est que le PTAP est un outil intéressant, dont la mise en œuvre montre des inconvénients et des insuffisances. Différents points forts sont susceptibles d'être soulignés. Les PTAP ont permis :

- une connaissance approfondie des enjeux clés par unité hydrographique ;
- une connaissance des pressions et donc de valoriser l'expertise technique de l'AESN ;
- l'alimentation des PAOT (95 % des actions des PAOT proviennent des PTAP).

Les points faibles sont :

- une hétérogénéité des PTAP qui intègrent de nombreuses fonctions sans hiérarchisation ;
- une notion de priorité insuffisamment définie techniquement ;
- des critères techniques non opérants, notamment en matière de grand cycle. Le même problème se pose dans les grandes zones agglomérées.

A l'échelle du bassin, 10 000 actions sont aujourd'hui recensées par les PTAP. Dans un contexte de réduction des moyens humains, un trop grand nombre d'actions devient difficilement gérable. De plus, les deux outils (PTAP et PAOT) montrent des redondances peu souhaitables dans ce contexte de rareté.

L'étude a abordé la question du benchmark. Les autres agences ont chacune un outil propre de priorisation.

La principale recommandation suggère d'abandonner le PTAP et de le remplacer par un programme de mesures disposant d'une fonction de priorisation territoriale. L'objectif consiste à le recentrer sur une fonction essentielle. Le programme d'action a pour objectif de prioriser les thématiques. Une autre fonction consiste à identifier les territoires prioritaires. Il est proposé que cette dernière soit au cœur du nouvel outil de priorisation. Cette priorisation territoriale vise un objectif de visibilité en travaillant sur chaque unité hydrographique et un objectif d'optimisation des moyens humains. Le périmètre d'application concernera la DCE élargie.

Il est proposé de hiérarchiser les masses d'eau selon l'importance de l'effort à produire afin d'atteindre le bon état. Quatre niveaux sont distingués :

- les masses d'eau « faciles » où les pressions restent simples, où le bon état n'est pas très difficile à atteindre et les actions à mener sont bien connues ;
- les masses d'eau « fragiles » à consolider ;
- les masses d'eau « difficiles » avec des pressions multiples et/ou des maîtrises d'ouvrage complexes ;
- les masses d'eau mal connues en termes d'état ou de pressions.

Ce même travail est à réaliser sur d'autres territoires : AAC, zones de baignade ou de conchyliculture. Le diagnostic réalisé permettra de faire ressortir les enjeux et les leviers d'action. Il est proposé de consolider le PAOT.

Il est envisagé de mettre en place quelques tests de cette méthode sur des unités hydrographiques ciblées. Le concept a été validé en C3P en mai dernier.

André BERNE

Je souligne que le code couleur « rouge » est généralement associé à « difficile » plutôt qu'à « mal connu ». La communication est un élément important et il faudra veiller à ne pas entraîner de confusion avec les codes utilisés jusqu'à présent pour l'état des masses d'eau.

François BELLOUARD

La hiérarchisation territoriale se traduira-t-elle par des niveaux d'intervention différents ?

Stéphane LE BOURHIS

Il est proposé de prioriser les moyens humains. Le PTAP existant a montré un effet pervers. La commission des aides privilégiant les actions PTAP, toutes se sont retrouvées dans ces documents.

André BERNE

Les directions territoriales ne proposant pas assez d'actions dans les PTAP étaient mal vues, favorisant le remplissage de ces derniers. Le sujet de donner un bonus lorsqu'un contrat est passé se pose aussi.

François BELLOUARD

En identifiant des enjeux plus forts, il est attendu une traduction équivalente en termes de moyens.

André BERNE

Jusqu'à présent, il était question de choisir en priorité ces dossiers.

Fanny OLIVIER

Il faut se méfier des effets pervers de la bonification. Le département de Seine-Maritime bonifiait les opérations recensées dans les contrats. Au final, des contrats ont été signés partout, constituant un véritable effet d'aubaine, et la bonification n'a pas joué son rôle. Il est nécessaire de cibler les contrats sur des territoires identifiés.

Claude LANDAIS

Membre d'honneur

Une association est donc prévue entre les services de l'Etat et l'agence de l'eau. Qui dirigera les processus ?

Fanny OLIVIER

L'association entre les services de l'Etat et l'agence de l'eau s'est très bien passée sur Seine-Aval dans le cadre du PTAP et du PAOT.

Charles VALLET

Chef de bureau, DREAL Normandie

Il est intéressant de faire disparaître l'acronyme PTAP et de le rattacher à l'outil réglementaire programme de mesures du code de l'environnement. L'objectif consiste à affiner ce dernier en détaillant les lignes afin que les chargés de missions et les animateurs BAC sachent concrètement ce que le programme de mesures prévoit pour leur territoire. Il est nécessaire que l'outil articule correctement le bassin avec les niveaux locaux. Sur le bassin Loire-Bretagne, un principe descendant avait été mis en place, privilégiant la construction locale (DDT, DREAL). Il est important de favoriser une construction collective entre le siège et les services locaux.

Il importe de ne pas perdre trop de temps sur la dénomination des masses d'eau, mais de se borner à deux ou trois grandes catégories essentielles. Le travail réalisé sur Loire-Bretagne a identifié l'écart entre l'état actuel et le bon état ainsi que les pressions.

Paul FERLIN

Je soutiens les propos qui viennent d'être énoncés. Une difficulté concerne la prise en compte effective des enjeux prioritaires du territoire. Le littoral n'a pas été spécifiquement abordé, alors qu'il constitue un enjeu prioritaire. Concernant les apports en nutriments, il est important de travailler aussi sur la lutte contre l'eutrophisation. Ces phénomènes mettent en péril certains usages.

Stéphane LE BOURHIS

Des unités hydrographiques tests sont prévues sur Seine-Aval. Il sera possible d'en choisir une sur le littoral.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Il est nécessaire de se montrer prudent avec les politiques de bonification. Le bénéfice disparaît quand elle est recherchée et obtenue par tous. Il est préférable de garantir un taux unique et de prioriser les actions en fonction de l'urgence.

Travaux de mise en œuvre du 3^{eme} cycle de la DCE

Christophe POUPARD

Il est maintenant d'actualité de préparer le troisième cycle de la DCE (2022 - 2027) : l'état des masses d'eau, les pressions et les objectifs à atteindre. Une stratégie sera ensuite élaborée, suivie d'un programme d'action. Ces étapes se déroulent sur 4 ans. Il existe deux autres directives cadres, la Directive inondation et la DCSMM. L'objectif consiste à coordonner les exercices afin de mettre certains travaux en commun.

La DCE débute par l'état des lieux, dont la finalisation est prévue pour décembre 2019. L'élaboration du SDAGE et du programme de mesures suivra, ainsi que les déclinaisons des programmes de mesures territorialisés (de 2019 à 2021). Deux phases de consultation sont prévues. Un bilan à mi-parcours du programme de mesures actuel sera réalisé.

L'état des lieux a deux objectifs :

- informer le public et les acteurs du bassin sur l'état des masses d'eau, l'évolution et le niveau des pressions et des impacts issus des activités humaines, les enjeux économiques de l'utilisation de l'eau ;
- préparer le SDAGE et le programme de mesures 2022-2027 en évaluant le risque de non-atteinte des objectifs environnementaux en 2027.

L'état des lieux sert de fondement au SDAGE et au programme de mesures. Il est articulé avec la DCSMM et la Directive inondation et prend en compte la stratégie d'adaptation au changement climatique. Il est nécessaire de conserver les traces des méthodes mises en œuvre et de recueillir l'adhésion des instances de bassin sur l'état des lieux et le SDAGE. Cette adhésion semble avoir fait défaut lors du précédent exercice.

L'appropriation est favorisée par l'échange dès l'amont de l'exercice. La transparence sur les méthodes et les résultats sera indispensable, ainsi que la participation des instances aux travaux lors d'une consultation technique prévue en 2018. Un groupe de travail sur l'état des lieux a été mis en place au sein de la C3P. Les acteurs techniques locaux seront aussi associés et consultés.

Le travail en 2018 consistera à caractériser l'état des masses d'eau, les pressions, et à établir des scénarios tendanciels de leur évolution. Il sera nécessaire d'évaluer l'aspect économique de récupération des coûts. Les instances seront associées aux principes méthodologiques, à la préparation du dossier de consultation du public et au plan de l'état des lieux. La consultation du public aura lieu en 2018-2019 et la consultation technique début 2019. Les instances de bassin seront associées à la rédaction durant l'année 2019, pour une adoption fin 2019.

Les trois missions du groupe de travail sur l'état des lieux sont :

- d'échanger sur les méthodes techniques d'élaboration de l'état des lieux et de préparer l'information des instances sur ces méthodes ;
- de réagir sur les résultats de l'état des lieux, de préparer la consultation sur ces résultats et de la relayer au sein des réseaux techniques locaux ;
- de participer à l'élaboration du document état des lieux DCE et de sa synthèse.

Paul FERLIN

Une difficulté majeure porte sur la communication. L'état des lieux sera réalisé à partir de méthodes qui évolueront, entraînant une modification de la cartographie des états écologiques des cours d'eau. Il est difficile de communiquer dans un contexte où rattacher l'ancien état de lieux avec le nouveau pose des difficultés.

Christophe POUPARD

La DCE est récente et les méthodologies de description de la qualité des masses d'eau évoluent. Concilier la lisibilité sur l'amélioration des masses d'eau et les changements de thermomètres constitue un véritable défi.

André BERNE

Ces changements se révèlent bénéfiques car les thermomètres sont de plus en plus exigeants. Certaines situations sont contrariantes car parfois, les tendances semblent s'inverser.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Le canal Seine-Nord Europe pose une importante question sur l'eau. Il est nécessaire de s'organiser avec les régions voisines.

Sylvie BARBIER

Est-il possible d'introduire dans l'état des lieux les actions d'adaptation au changement climatique ? Des indicateurs sont-ils capables de montrer l'accroissement de la vulnérabilité ? Les effets du canal Seine-Nord sont-ils pris en compte ? L'état des lieux prend-il en considération ces évolutions très probables ?

Christophe POUPARD

Le scénario tendanciel intègre l'évolution future la plus probable. Le changement climatique sera pris en compte, ainsi que les grands projets d'infrastructures. Un travail est en cours avec le conseil scientifique sur ce scénario tendanciel et sur l'évaluation des écarts par rapport au scénario.

André BERNE

Il est difficile de juxtaposer la baisse du débit de la Seine, le changement climatique et l'accroissement du Grand Paris et de la pression anthropique.

Samuel BOUQUET

Je remercie l'AESN d'associer le monde agricole à cette étape de la DCE. Les autorités françaises se soucient-elles des objectifs et des actions entreprises par les autres pays ? Il semble que la France se fixe des objectifs très ambitieux, difficiles à atteindre.

Christophe POUPARD

La Commission examine attentivement les actions et les données rapportées par chaque pays. Tous les Etats sont soumis aux mêmes exigences. L'Etat reste l'autorité garante du bon fonctionnement de ces processus, l'agence de l'eau n'étant qu'un outil.

André BERNE

L'Allemagne a démarré avec une politique peu ambitieuse. Pourtant, tous les pays devront atteindre le même objectif de bon état en 2027.

Caroline LAVALLART

Adjointe au chef de la délégation de bassin, DRIEE Ile-de-France

Un travail est réalisé avec les autres Etats membres et des discussions ont lieu sur la fin de la directive et l'après-2027. Certains Etats se sont fixé des objectifs moins ambitieux, mais l'objectif final reste le même. Les indicateurs sont intercalibrés afin d'homogénéiser les exigences.

Présentation du programme de recherche Seine-Aval 6 (2017-2020)

Barbara LEROY

Chargée d'études, AESN

L'estuaire de la Seine est formé par les 160 derniers kilomètres du fleuve, situés entre l'embouchure et le barrage de Poses, limite de propagation de la marée dynamique. Le territoire est à l'interface entre terre et mer, avec un important gradient de salinité. Il est occupé par des activités rurales, industrielles et des zones urbaines et présente une importante diversité de paysages, d'acteurs, d'usages, d'enjeux, de pressions et aussi biologique.

L'eau provient en majorité du bassin parisien et deux tiers des flux d'azote en sont hérités. Le tiers des flux sur lequel la région normande a la possibilité d'agir représente les trois quarts du seuil OSPAR à atteindre.

André BERNE

La France s'est engagée à réduire ses flux de nitrates de moitié pour respecter ce seuil de 18 mg/l dans la Seine.

Barbara LEROY

Les apports dans la Seine se retrouvent en baie de Seine et contribuent à expliquer la qualité des eaux en Manche-Mer du Nord. Le territoire accueille une grande diversité d'acteurs : grandes collectivités, grands ports maritimes, réservoir de biodiversité, tissu industriel développé, pêche et agriculture intensive. Le contexte reste très complexe en matière de gouvernance. Chaque acteur a ses propres projets avec des pressions spécifiques. Les aménagements entraînent généralement une perte d'habitats et de fonctionnalités avec d'éventuelles remobilisations de contaminations historiques.

Le transit sédimentaire est relativement important et amplifié par les activités anthropiques (dragage, aménagements). Ces matières concourent à l'envasement du littoral. Les flux de contaminants (domestiques, industriels, urbains, agricoles) influent sur la qualité de l'estuaire et celle des eaux de la baie de Seine (eutrophisation, blooms de phytoplancton toxique).

Les préoccupations de l'AESN sont de respecter les documents de cadrage (SDAGE, DCE, DCSMM, convention OSPAR, etc.), de préserver la biodiversité et restaurer les écosystèmes et de maîtriser les flux en Manche et Mer du Nord. Il est nécessaire d'acquérir des connaissances afin de comprendre les interactions entre les compartiments, entre les habitats et entre les espèces. Connaître les processus est indispensable afin de mettre en place des outils d'aide à la décision et de suivi des trajectoires et des impacts des actions entreprises. Des questions se posent concernant l'état des masses d'eau, les pressions et les impacts. Au-delà de l'état DCE, il est souhaitable de travailler afin de préciser l'état de santé des écosystèmes. Des réseaux de mesures sont nécessaires afin d'enrichir la connaissance scientifique. Il est aussi indispensable de stocker et rendre accessibles les données construites sur des référentiels partagés. Le GIP est un précieux outil afin de réaliser une traduction opérationnelle entre les études scientifiques et les aménageurs du territoire.

Quelques questions se posent comme celle consistant à préciser le poids du panache de la Seine sur les masses d'eau côtières par rapport aux cours d'eau côtiers. Quel serait le levier afin de diminuer les intrants et atteindre le bon état des masses d'eau ? Sur quelles

dimensions agir afin d'obtenir une restauration et une renaturation efficaces ? Toutes ces questions demandent des études et des connaissances afin de nourrir des expertises et développer des modèles. L'objectif est de mettre en place une approche interactive et prédictive nourrie par les programmes de recherche et les travaux du GIP Seine-Aval.

Nicolas BACQ

Coordinateur scientifique et technique, GIP Seine-Aval

Le programme de recherche Seine-Aval a été mis en place dans les années 1990 avec de bons résultats. En 2003 se pose la question de capitaliser les connaissances et de les transférer vers la société civile. Il intègre depuis peu le label CNRS Zones Ateliers Seine, en partenariat avec le PIREN-Seine. L'objectif consiste à structurer des travaux de recherche à l'interface entre l'environnement et la société. Ce travail est réalisé en partenariat avec le PIREN-Seine. Le GIP Seine-Aval anime certains projets dans ce contexte.

Le GIP Seine-Aval est financé par 12 organisations, avec un budget statutaire de 1,5 millions d'euros par an, éventuellement complété pour des actions spécifiques. Les missions concernent :

- le suivi de l'estuaire ;
- l'acquisition de connaissances ;
- l'accompagnement et l'aide à la décision ;
- la valorisation et le transfert d'informations.

L'estuaire est un système complexe. L'objectif consiste à comprendre son fonctionnement global, les principales évolutions et les facteurs d'influence afin de partager un diagnostic et d'identifier des leviers d'action. Les opérations d'aménagement et de gestion environnementales viennent s'inscrire dans le cadre proposé.

L'année 2017 correspond à une phase de transition entre deux étapes de recherche (la fin de la 5 et le début de la 6).

Les travaux cherchent à comprendre le déplacement des masses d'eau et des sédiments. Ces dynamiques sont à l'origine de l'ensemble du fonctionnement du système estuarien, contrôlant les principaux usages et le fonctionnement écologique de l'ensemble. La question de l'aménagement afin de concilier les différents usages se pose. Les outils scientifiques sont utilisés afin de comprendre comment ces différents facteurs influencent la dynamique hydro-sédimentaire de l'estuaire. Les enjeux visent à prendre en compte l'influence des forçages anthropiques et des activités de dragage qui constituent des facteurs non négligeables de la dynamique. Il est aussi question d'adapter ces outils afin de se projeter à plus long terme.

Le GIP contribue au suivi de l'estuaire avec un réseau de sondes qui mesurent différents paramètres à haute fréquence. La communauté scientifique se mobilise afin de participer à l'animation de ce réseau. Les données sont disponibles et utilisables par des acteurs opérationnels.

Cette dynamique sédimentaire influence les habitats et les processus écologiques estuariens. Ces habitats sont à l'origine de différents réseaux trophiques et influent sur les cycles de nutriments en dégradant les nitrates. La question se pose de connaître ces habitats et de savoir comment les restaurer afin de limiter l'eutrophisation. La communauté scientifique s'est mobilisée afin de comprendre comment ces habitats influencent ces processus de production ou de dégradation des nitrates. Il est important d'identifier les paramètres sur lesquels agir afin d'améliorer le fonctionnement de l'estuaire. Des projets sont en cours de démarrage sur cette question.

Les attentes des gestionnaires de l'estuaire portent sur des outils permettant de prioriser les actions et de réaliser un diagnostic. Cette démarche a été engagée par le GIP afin de répondre à ces besoins dans le cadre d'un partenariat avec l'université d'Anvers. Ce diagnostic demande de prendre en compte les flux en provenance de l'amont. Des démarches de prospective territoriale ont été menées sur le bassin de la Seine, mobilisant les outils du GIP afin d'évaluer l'impact des scénarios sur l'eutrophisation côtière.

En matière de qualité de l'eau, les années noires étaient celles d'après-guerre, avec des pics de certaines substances dans les années 1970. Aujourd'hui, la communauté scientifique cherche à hiérarchiser les nouvelles substances et les enjeux associés. Un objectif consiste à proposer des outils de suivi des substances difficiles à détecter. Une autre problématique concerne les déchets plastiques, en particulier les microplastiques, susceptibles d'impacter le fonctionnement des écosystèmes. Un projet dresse l'état des lieux sur l'estuaire de la Seine et précise les impacts sur les espèces.

Les écosystèmes sont soumis à des cocktails de substances, susceptibles de poser des problèmes. Il sera nécessaire d'appréhender leurs impacts sur le fonctionnement des écosystèmes et de développer des indicateurs susceptibles de montrer des gradients d'impacts sur les espèces. Ces travaux seront valorisés au sein de l'AFB.

Une étude sur la contamination historique de l'estuaire vient d'être finalisée. Elle offre une cartographie et des informations sur les stocks de contaminants. Le rapport sera disponible très prochainement.

Des travaux s'intéressent aussi aux poissons qui dépendent des habitats estuariens et offrent de bons indicateurs de l'état du milieu. Il existe un indicateur poissons de l'état des masses d'eau de transition. La question de savoir comment maintenir ou restaurer des populations de poissons se pose. Les travaux scientifiques cherchent à hiérarchiser les différents facteurs qui limitent l'état de santé des populations de poissons. Des travaux portent sur la continuité écologique en proposant des scénarios de gestion de cette dernière. Des travaux sont aussi menés sur les impacts trophiques des jeunes populations de poissons qui remontent les cours d'eau afin de se développer. Il est nécessaire de développer des approches sur l'ensemble du cycle de vie des espèces. Les attentes des acteurs sont de disposer de synthèses, de diagnostics et d'outils de restauration. Un travail est réalisé sur la fonctionnalité des habitats d'estuaire pour les poissons afin d'identifier ceux à restaurer.

Une dernière problématique concerne la société et l'estuaire. Cette vision d'ensemble du fonctionnement de l'estuaire est relativement mal connue des riverains. Des études ont donc porté sur la façon d'associer les différents publics à des opérations de restauration écologique. Des préconisations sont suggérées. Il est aussi envisagé d'associer le grand public à une logique d'ensemble sur l'estuaire.

Le site internet du GIP a été rénové au printemps dernier : <http://www.seine-aval.fr/>. Un travail de sensibilisation a été engagé sur le fonctionnement de l'estuaire sous forme de séminaires. Les retours sont positifs et la démarche sera poursuivie sur les problématiques en lien avec la GEMAPI. Différents types de publication ont été réalisés.

Il est nécessaire de moderniser et d'enrichir le système d'observation de l'estuaire afin de disposer d'outils de suivi et de pédagogie autour des grandes évolutions. La mise en ligne est prévue pour le début de l'année 2018.

Christophe POUPARD

L'équipe inclut-elle des économistes et des chercheurs en sciences humaines afin de travailler sur la façon d'influencer le changement de comportement des acteurs ?

Nicolas BACQ

Les économistes interviennent rarement. Des sociologues ont parfois travaillé sur certaines thématiques, comme les usages et les représentations de l'estuaire. Actuellement, un travail est réalisé sur la façon de communiquer afin d'associer les usagers.

Paul FERLIN

Il est important que le GIP Seine-Aval travaille avec la PIREN-Seine sur les conséquences de l'aménagement du territoire sur les cycles hydrologiques naturels. Ce point est fondamental en matière d'inondations mais aussi de sécheresses. Cette problématique est essentielle afin d'envisager des mesures d'atténuation. Il est important de rappeler que les objectifs en matière de biodiversité ne se limitent pas à atteindre le bon état des masses d'eau. Certaines espèces ont des exigences supérieures au bon état, comme la mulette perlière, une espèce typique des milieux oligotrophes. Il est nécessaire de viser le très bon état sur certaines zones, comme celles classifiées Natura 2000.

Sylvie BARBIER

Chaque directive évolue souvent en décalage avec les connaissances scientifiques. La DCE est orientée sur la qualité de l'eau, alors que la DCSMM s'intéresse à la qualité des milieux. Les deux directives se mêlent parfois et il est intéressant de s'appuyer sur la plus exigeante pour les milieux naturels. Est-il envisageable qu'un organisme comme le GIP ou le PIREN-Seine travaille à l'élaboration de documents afin de cibler le bon état des milieux ?

André BERNE

La DCE ne se limite pas à la qualité de l'eau d'un point de vue biochimique. Des paramètres biologiques sont pris en compte. Le passage à l'I2M2 entraînera certainement une dégradation.

Olivier FAURIEL

Les estuaires sont des milieux riches avec de forts enjeux économiques et naturels. Le programme du GIP Seine-Aval est à même de donner une image cohérente de ce territoire. Les connaissances sont nombreuses et complexes, nécessitant de réaliser des efforts afin de proposer des documents de synthèse. Ceux du PIREN-Seine sont très précieux. Un important effort est consenti afin de constituer une communauté de travail. De nombreux débats ont actuellement lieu sur l'anguille avec une forte attente de réponses sur son comportement dans l'estuaire lors des stades juvéniles.

Nicolas BACQ

Un projet de travail sur les poissons migrateurs est envisagé afin de rassembler des informations sur différentes espèces. Il propose un volet prospectif exploitant des outils développés par le PIREN-Seine afin de simuler l'influence du changement climatique sur différents paramètres de la Seine. Il est aussi question de travailler sur les conséquences liées à des problématiques d'étiage. Il est probable que le GIP a trop communiqué vers la communauté scientifique et pas assez vers les acteurs et le public. Un travail est réalisé afin de proposer une information accessible au plus grand nombre. Les travaux n'ont pas porté sur la civelle mais sur la migration d'autres stades de l'anguille.

Hugues ALBANEL

Vice-président de France Hydro-Electricité Hydrowatt

Les anguilles passent par deux phases : les civelles qui remontent les cours d'eau et la grande anguille argentée qui les descend. Concernant les civelles, des programmes sont en cours afin d'améliorer les systèmes de montaison. La civelle n'arrive que très tard en amont de l'estuaire. Un groupe de travail porte sur la dévalaison de l'anguille argentée afin d'évaluer le taux d'échappement. Toutes les données disponibles sont utiles.

Nicolas BACQ

Ce travail sur la dévalaison a été envisagé. Des articulations sont à trouver afin de mutualiser les connaissances.

André BERNE

Une importante étude est prévue sur les continuités écologiques de la vallée de la Seine afin d'améliorer la remontée des poissons migrateurs jusqu'à Paris. La question de la dévalaison se pose aussi. Peu de travail a été réalisé sur le sujet. Une question concerne l'équipement ou le fonctionnement des barrages afin de permettre aux poissons de redescendre. L'anguille montre une étonnante capacité d'adaptation.

Daniel HANCHARD

Les associations suivent depuis longtemps la montaison des anguilles. Ces dernières n'arrivent pas toujours aux périodes prévues. Les premières anguilles qui montent ne sont plus à l'état de civelles. Elles ont stationné dans l'estuaire durant une saison. VNF a construit une passe à poissons à Poses sur la Seine et des suivis débiteront à la saison prochaine.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Le GIP Seine-Aval a bien compris les attentes de la tutelle qui souhaite que ce type de structures assure le lien entre le monde de la recherche et celui des décideurs.

Hubert DEJEAN DE LA BATIE remercie l'ensemble des participants et intervenants de leur présence. L'ordre du jour étant épuisé, il clôt la séance.

Ce compte rendu a été rédigé par l'agence Avec des Mots (www.avecdesmots.com)

Synthèse – Commission territoriale Seine-Aval
28 novembre 2017

© AESN 2017